



# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

En outre, le PLFSS confirme la position injuste du Gouvernement qui se borne à faire reposer sur les actifs (dont les chômeurs) et les retraités l'essentiel du coût de cette crise sanitaire exceptionnelle. En effet, la Sécurité sociale assume seule l'intégralité des coûts en recettes et en dépenses, créant ainsi fictivement une « dette sociale » en lieu et place d'une dette d'Etat.

Pour rappel, la CSG et la CRDS, principales recettes de la CADES, sont essentiellement payées par les actifs et les retraités – les personnes protégées. Ces prélèvements affectés à la CADES créent ainsi *de facto* un impôt "Covid" qui représentera peut-être 15 à 20 milliards d'euros prélevés chaque année sur les revenus des assurés sociaux, actifs et retraités.

FO trouve ici la démonstration de la théorie de l'ovalie, ou de la patate chaude qu'elle dénonce, à savoir « la nouvelle solidarité entre l'Etat et la Sécurité sociale ». Instaurée en LFSS 2019, la Sécu a dû transférer à l'Etat de ses propres ressources. Pour FO, il devrait s'agir de l'inverse : la Sécurité sociale n'a pas à assumer les conséquences financières de chocs dont elle n'est pas la cause. La solidarité nationale aurait dû précisément s'appliquer en l'espèce : compenser à la Sécurité sociale les pertes de recettes issues du dispositif d'activité partielle et du confinement décidé par le Gouvernement – aussi nécessaire qu'il fut. Pour FO, la Sécu est un amortisseur de crise, mais elle devient le créancier des décisions de l'Etat.

Et de la même façon, l'Etat devrait assumer les dépenses exceptionnelles liées à la gestion médicale de la crise – achat de matériel, masques, etc. In fine, tout cela sera à la charge des seules personnes protégées ! FO dénonce cette injustice sociale supplémentaire, caricaturant les principes élémentaires de solidarité nationale et professionnelle.

FO rappelle en outre que cette même politique de « nouvelle solidarité » a eu un effet désastreux sur les comptes. Pour rappel, en LFSS 2018 le Régime général devait afficher des excédents en 2019 et 2020 de +3,5 et +6,6 milliards d'euros respectivement, devenus ainsi des déficits depuis la LFSS 2020, hors contexte de crise exceptionnelle. Les projections quadriennales questionnent d'ailleurs fortement sur la création d'un déficit conséquent et structurel (plus de 17 milliards d'euros pour la branche Maladie sur 2022-2024), au-delà des conséquences économiques du confinement sur les recettes, mais bien en raison de ce que l'Etat met à la charge de la Sécurité sociale sans prévoir de recettes supplémentaire ou en assumer lui-même le coût. Le tout reposant sur des prévisions de retour de croissance et de rebond de la masse salariale très incertaines. Ce PLFSS n'organise nullement la soutenabilité et la pérennité de la Sécurité sociale, bien au contraire.

D'autre part, la récupération des excédents ces dernières années a fortement participé à l'impréparation de notre système de santé face à la crise. FO tient à saluer les premiers résultats positifs du Ségur de la santé, mais des mesures significatives doivent encore être concrétisées. Notons que le volet financier repose sur la Sécurité sociale exclusivement. Il ne fait que rattraper partiellement une situation très dégradée en raison de la politique conduite depuis des décennies de « maîtrise (comptable) des dépenses » et qui se poursuit encore aujourd'hui malgré la crise sanitaire.

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

À ce point, il est encore important de rappeler que les engagements pris par les pouvoirs publics doivent être financés et ne pas faire simplement l'objet d'"accompagnements financiers" ! Les moyens des établissements - surtout ceux de taille modeste mais incontournable dans l'offre de soins - ne permettent pas de faire face et il serait particulièrement choquant d'en faire supporter la responsabilité à leur direction. A croire que les drames et les leçons de la Covid-19 n'ont pas été suffisants pour faire prendre conscience aux décideurs que les crises sanitaires, de quelque nature qu'elles soient, nécessitent des lits, des places, de la réserve immobilière publique et des moyens humains conséquents.

Enfin, de manière générale, FO souligne la compensation bienvenue des exonérations « Covid ». Toutefois, elles ne sont pas totales, comme les remises de dettes qui ne sont pas comprises. En outre, et sans annexe 5, toute la tuyauterie des compensations est invisibilisée mais il semblerait bien que le Gouvernement a l'intention d'intensifier les affectations de TVA, ce que FO dénonce fermement. Le montant compensé – 5,3Md€ – paraît bien dérisoire quant aux nombreux dispositifs pris au détriment des recettes de la Sécurité sociale. Ainsi pour ne prendre qu'un seul exemple toujours ignoré jusqu'à présent, qu'en est-il des effets sur les recettes de la « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » en 2019, et devenue cette année « Prime Covid », que l'Etat devrait également compenser ?

Concernant la branche Famille, le projet de loi de financement de la sécurité sociale a intégré l'allongement du congé paternité. FO revendiquait déjà de longue date l'allongement de ce congé à un mois. La mesure le porte à 25 jours au lieu de 11. Cependant, il aurait été souhaitable que la prise de ce congé soit totalement rendue obligatoire, or le gouvernement a décidé de rendre seulement 7 jours obligatoires sur les 25. Le risque est grand que les salariés ne prennent pas la totalité de leur congé. Il est regrettable que le gouvernement cédant aux employeurs ne soit pas allé au-delà, afin de favoriser le renforcement de l'engagement des pères dans la vie familiale en faveur de l'épanouissement de l'enfant ainsi que l'égalité homme-femme,

FO regrette que le PLFSS ne prévoit aucune mesure supplémentaire à destination des jeunes de 12 à 25 ans. Dans le cadre du plan de relance, ils sont encore une fois les laissés pour compte des politiques publiques. Nous aurions souhaité une augmentation de la Prestation de Service Jeunesse afin de soutenir cette tranche de la population lorsqu'elle n'est ni en formation, ni en emploi. Cette nécessité est encore plus forte suite à la crise sanitaire.

La convention d'objectif et de gestion 2018-2022 avait fixé un objectif de création de 30 000 places de crèches supplémentaires en établissements d'accueil du jeune enfant, dont une part significative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. FO considère toujours que cet objectif est

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

irréaliste compte tenu du contexte des collectivités locales. Comme pour la COG 2014-2018, les objectifs concernant la création des places d'accueil ne seront pas atteints, alors que la qualité des modes de garde a une importance fondamentale pour la construction et la socialisation de l'enfant, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, et l'égalité homme-femme.

Par ailleurs, une nouvelle prestation familiale versée en cas de décès d'un enfant a été créée par une loi du 8 juin 2020. FO s'en félicite mais tient à rappeler, à travers la création de cette prestation, l'importance des fonds locaux. En effet, avant même la création de cette prestation, les CA des CAF utilisaient ces fonds à cet effet. FO tient à souligner une nouvelle fois que ces fonds locaux sont indispensables pour permettre aux CA des CAF de poursuivre leur rôle d'innovation sociale, permettant que des expérimentations locales, ayant démontrées leur efficacité, soient reprises par des dispositifs pérennes en lien avec l'Etat.

Pour finir, FO tient à rappeler l'importance des prestations familiales qui, doivent compenser la charge de l'enfant pour toutes les familles. Elles contribuent ainsi également à contenir la pauvreté, notamment chez les enfants, même si le taux de pauvreté reste toujours important. Cependant, FO reste attaché à l'universalité des prestations. Seul l'impôt sur le revenu devant avoir un caractère redistributif des revenus. Les prestations familiales doivent conserver un caractère universel, puisqu'elles viennent compenser la charge de l'arrivée d'un enfant. Or, notamment au travers du plan de lutte contre la pauvreté, le gouvernement souhaite assigner un rôle redistributif aux prestations ce qui pour nous n'est pas leur rôle.

Alors, ce PLFSS est bien évidemment extraordinaire : il met en lumière la dégradation des recettes et des dépenses dans un contexte sans nul autre pareil. Il met en exergue également les transferts de charges, et dans les faits sur les assurés sociaux, qu'ils soient usagers du système de santé ou heureux de ne pas l'être encore. Méfions-nous qu'à la fin et à force de lui faire supporter toujours plus en lieu et place de l'Etat, la capacité de soutenabilité de notre système de protection sociale ne se transforme en un rejet pur et simple. La Sécurité sociale, c'est le patrimoine de tous les assurés et de chacun d'entre eux, mais certainement pas la pinata de l'Etat.

C'est pourquoi Force Ouvrière vote résolument contre ce Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, qui ne projette en rien le financement de la Sécurité sociale, mais la transformation de notre modèle social, dans un cadre démocratique et parlementaire extrêmement contraint. Il lui apparaît dès lors impératif que soit conduit un débat complet sur la place, le rôle et le financement de la Sécurité sociale, et ce, dans le respect de ses fondamentaux.

---

**Projet de Loi de Financement de la sécurité Sociale pour 2021**  
**Caisse Nationale d'Assurance Maladie**  
*05 octobre 2020*

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les anciens administrateurs passés Conseillers,  
Monsieur le Directeur général,  
Monsieur le commissaire du Gouvernement,

Force Ouvrière tient tout d'abord à souligner la légère amélioration de forme quant à la saisine sur le PLFSS 2021 : nous avons disposé de 3 jours hors weekend ce qui n'était pas arrivé depuis des années et qui est particulièrement appréciable, même si toujours insuffisant. Par ailleurs, FO souhaite pouvoir disposer des annexes complètes, en particulier la n°5 relative aux compensations et exonérations, car la présentation de ces dispositifs et leur éventuelle compensation est particulièrement lacunaire dans le PLFSS, comme lors de chaque exercice.

Sur le fond, FO souligne un PLFSS d'une nature très particulière, au-delà de la période exceptionnelle liée à l'épidémie de la Covid-19 : le silence est fait sur des dispositions normalement présentes et d'importance majeure – le relèvement des minimas sociaux et des pensions. Pas même évoqué, que ce soit dans le rapport descriptif en annexe B ou dans la communication du Gouvernement. FO espère qu'il s'agisse là d'une application du droit commun, et non en raison d'un calendrier répondant à d'autres intérêts. Au niveau global du calcul des droits, seule la mesure sur le PASS est à relever positivement. Aussi, le PLFSS avance très vite sur la création de la nouvelle branche, dont les modalités organisationnelles, de financement et de gouvernance n'auront toujours pas été débattues. FO déplore fortement cette manière de faire, le PLFSS étant adopté en procédure accélérée ce qui est peu propice à un véritable débat et parlementaire, et en amont avec les acteurs concernés. FO continue de dénoncer les LFSS comme des lois non pas seulement de « financement » mais bien de politiques majeures de Sécurité sociale, et revendique un risque Dépendance dont la gestion serait confiée à l'Assurance maladie.

Il faut ici souligner la question des ressources et le budget de la CNSA : l'apport de 28 milliards prélevé sur la CSG (du "one shot"), viendra soutenir les ressources déjà connues (la fraction de CSG – encore elle, la CASA, la CSA), ainsi que la "contribution des autres branches" et les "autres contributions prévues par la loi". FO attend du PLFSS des précisions car compte tenu des besoins, ces autres contributions ont vocation à être conséquentes.

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

En outre, le PLFSS confirme la position injuste du Gouvernement qui se borne à faire reposer sur les actifs (dont les chômeurs) et les retraités l'essentiel du coût de cette crise sanitaire exceptionnelle. En effet, la Sécurité sociale assume seule l'intégralité des coûts en recettes et en dépenses, créant ainsi fictivement une « dette sociale » en lieu et place d'une dette d'Etat.

Pour rappel, la CSG et la CRDS, principales recettes de la CADES, sont essentiellement payées par les actifs et les retraités – les personnes protégées. Ces prélèvements affectés à la CADES créent ainsi *de facto* un impôt "Covid" qui représentera peut-être 15 à 20 milliards d'euros prélevés chaque année sur les revenus des assurés sociaux, actifs et retraités.

FO trouve ici la démonstration de la théorie de l'ovalie, ou de la patate chaude qu'elle dénonce, à savoir « la nouvelle solidarité entre l'Etat et la Sécurité sociale ». Instaurée en LFSS 2019, la Sécu a dû transférer à l'Etat de ses propres ressources. Pour FO, il devrait s'agir de l'inverse : la Sécurité sociale n'a pas à assumer les conséquences financières de chocs dont elle n'est pas la cause. La solidarité nationale aurait dû précisément s'appliquer en l'espèce : compenser à la Sécurité sociale les pertes de recettes issues du dispositif d'activité partielle et du confinement décidé par le Gouvernement – aussi nécessaire qu'il fut. Pour FO, la Sécu est un amortisseur de crise, mais elle devient le créancier des décisions de l'Etat.

Et de la même façon, l'Etat devrait assumer les dépenses exceptionnelles liées à la gestion médicale de la crise – achat de matériel, masques, etc. In fine, tout cela sera à la charge des seules personnes protégées ! FO dénonce cette injustice sociale supplémentaire, caricaturant les principes élémentaires de solidarité nationale et professionnelle.

FO rappelle en outre que cette même politique de « nouvelle solidarité » a eu un effet désastreux sur les comptes. Pour rappel, en LFSS 2018 le Régime général devait afficher des excédents en 2019 et 2020 de +3,5 et +6,6 milliards d'euros respectivement, devenus ainsi des déficits depuis la LFSS 2020, hors contexte de crise exceptionnelle. Les projections quadriennales questionnent d'ailleurs fortement sur la création d'un déficit conséquent et structurel (plus de 17 milliards d'euros pour la branche Maladie sur 2022-2024), au-delà des conséquences économiques du confinement sur les recettes, mais bien en raison de ce que l'Etat met à la charge de la Sécurité sociale sans prévoir de recettes supplémentaire ou en assumer lui-même le coût. Le tout reposant sur des prévisions de retour de croissance et de rebond de la masse salariale très incertaines. Ce PLFSS n'organise nullement la soutenabilité et la pérennité de la Sécurité sociale, bien au contraire.

D'autre part, la récupération des excédents ces dernières années a fortement participé à l'impréparation de notre système de santé face à la crise. FO tient à saluer les premiers résultats positifs du Ségur de la santé, mais des mesures significatives doivent encore être concrétisées. Notons que le volet financier repose sur la Sécurité sociale exclusivement. Il ne fait que rattraper partiellement une situation très dégradée en raison de la politique conduite depuis des décennies de « maîtrise (comptable) des dépenses » et qui se poursuit encore aujourd'hui malgré la crise sanitaire.

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

À ce point, il est encore important de rappeler que les engagements pris par les pouvoirs publics doivent être financés et ne pas faire simplement l'objet d'"accompagnements financiers" ! Les moyens des établissements - surtout ceux de taille modeste mais incontournable dans l'offre de soins - ne permettent pas de faire face et il serait particulièrement choquant d'en faire supporter la responsabilité à leur direction. A croire que les drames et les leçons de la Covid-19 n'ont pas été suffisants pour faire prendre conscience aux décideurs que les crises sanitaires, de quelque nature qu'elles soient, nécessitent des lits, des places, de la réserve immobilière publique et des moyens humains conséquents.

Enfin, de manière générale, FO souligne la compensation bienvenue des exonérations « Covid ». Toutefois, elles ne sont pas totales, comme les remises de dettes qui ne sont pas comprises. En outre, et sans annexe 5, toute la tuyauterie des compensations est invisibilisée mais il semblerait bien que le Gouvernement a l'intention d'intensifier les affectations de TVA, ce que FO dénonce fermement. Le montant compensé – 5,3Md€ – paraît bien dérisoire quant aux nombreux dispositifs pris au détriment des recettes de la Sécurité sociale. Ainsi pour ne prendre qu'un seul exemple toujours ignoré jusqu'à présent, qu'en est-il des effets sur les recettes de la « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » en 2019, et devenue cette année « Prime Covid », que l'Etat devrait également compenser ?

Pour ce qui concerne la branche Maladie, tout comme la Sécurité sociale en général, les nouvelles missions, toutes légitimes puissent-elles être, impactent fortement sa capacité à répondre pleinement à l'intégralité de ces fonctions. C'est encore et toujours un transfert sans compensation, à budget constant. Mais à force, FO se questionne sur la capacité des caisses à pouvoir clore leur budget en fin d'année...

Concernant les mesures liées au Ségur plus spécifiquement, FO salue l'augmentation du montant des dépenses de 12,5 Md€ par rapport à 2020 avec l'intégration des 6 Md€ pour l'application des mesures salariales du volet carrières et rémunérations. Toutefois, FO dénonce les mesures d'économies de 4 Md€ de ce PLFSS en perspective notamment d'accentuer l'alternative à l'hospitalisation complète. En langage clair, c'est l'accélération de « Ma santé 2022 », du tout-ambulatoire et *in fine* des fermetures de lits, de services et de suppressions d'effectifs ! Alors, où sont "cachés" les 15 000 emplois dont le Premier Ministre et le Ministre de la santé avaient parlé dans leur conférence de presse initialisant les travaux dudit Ségur (pour rappel : 7500 embauches et 7500 "régularisations"). De plus, il serait également judicieux que les personnels actuellement non inclus dans les avancées "Ségur" soient intégrés dans le PLFSS.

Alors comment comprendre, en période de crise, la logique qui conduit la direction de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris à projeter la fermeture de plus de 1 800 lits de moyen séjour considérant certainement que l'ensemble des soins peut être réalisé au domicile du patient ???

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

On ne peut que s'opposer à toute restructuration et construction de PLFSS basées sur des mesures d'économies budgétaires ayant pour conséquence la baisse de la qualité des soins et ici regretter que les réflexes de l'ancien monde avec un modèle de système de santé « low cost » n'aient pas été pas complètement abandonnés.

Ce PLFSS fait apparaître également un forfait Urgence dont FO s'oppose à la logique. Les Urgences sont un lieu où tous et toutes pouvons se faire soigner. L'apparition de ce forfait s'apparente à un acte pour modérer, entraver l'afflux des assurés vers les services de soins que sont les urgences.

Enfin, il devient chronique de voir traité au travers du prisme du PLFSS des transferts de charges sur des acteurs qui se voient être de plus en plus incontournables dans la prise en charge de soins de santé. Les acteurs complémentaires, puisqu'il s'agit d'eux, vont être fortement associés par une nouvelle contribution financière "COVID". Pour FO, cela est trop tôt pour estimer leur participation - à la place de l'Etat comme pour la Sécu, et elle craint que celle-ci ne viennent *in fine* reposer sur les cotisations des assurés sociaux adhérents à des contrats de complémentaire santé. FO ne sous-estime pas la tension économique qui peut exister sur les frais de santé au sein des foyers de nos concitoyens et une inflation de ceux-ci pourrait provoquer une large démutualisation et une fragilité sanitaire à venir, couplée en cela par une dégradation du marché du travail et par la question de la portabilité des droits.

Enfin, FO s'oppose au transfert des excédents de la CAMIEG et de la CPRP SNCF à la CNAM : il s'agit des droits des salariés cotisants à ces régimes et ces réserves ont des justifications économiques. Pour FO, il s'agirait de mettre les caisses en difficulté, ce qui serait une autre façon de pousser la suppression des régimes spéciaux. FO réaffirme sa ferme opposition à ce type de projets.

Alors, ce PLFSS est bien évidemment extraordinaire : il met en lumière la dégradation des recettes et des dépenses dans un contexte sans nul autre pareil. Il met en exergue également les transferts de charges, et dans les faits sur les assurés sociaux, qu'ils soient usagers du système de santé ou heureux de ne pas l'être encore. Méfions-nous qu'à la fin et à force de lui faire supporter toujours plus en lieu et place de l'Etat, la capacité de soutenabilité de notre système de protection sociale ne se transforme en un rejet pur et simple. La Sécurité sociale, c'est le patrimoine de tous les assurés et de chacun d'entre eux, mais certainement pas la pinata de l'Etat.

C'est pourquoi Force Ouvrière vote résolument contre ce Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, qui ne projette en rien le financement de la Sécurité sociale, mais la transformation de notre modèle social, dans un cadre démocratique et parlementaire extrêmement contraint. Il lui apparaît dès lors impératif que soit conduit un débat complet sur la place, le rôle et le financement de la Sécurité sociale, et ce, dans le respect de ses fondamentaux.



# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

En outre, le PLFSS confirme la position injuste du Gouvernement qui se borne à faire reposer sur les actifs (dont les chômeurs) et les retraités l'essentiel du coût de cette crise sanitaire exceptionnelle. En effet, la Sécurité sociale assume seule l'intégralité des coûts en recettes et en dépenses, créant ainsi fictivement une « dette sociale » en lieu et place d'une dette d'Etat.

Pour rappel, la CSG et la CRDS, principales recettes de la CADES, sont essentiellement payées par les actifs et les retraités – les personnes protégées. Ces prélèvements affectés à la CADES créent ainsi *de facto* un impôt "Covid" qui représentera peut-être 15 à 20 milliards d'euros prélevés chaque année sur les revenus des assurés sociaux, actifs et retraités.

FO trouve ici la démonstration de la théorie de l'ovalie, ou de la patate chaude qu'elle dénonce, à savoir « la nouvelle solidarité entre l'Etat et la Sécurité sociale ». Instaurée en LFSS 2019, la Sécu a dû transférer à l'Etat de ses propres ressources. Pour FO, il devrait s'agir de l'inverse : la Sécurité sociale n'a pas à assumer les conséquences financières de chocs dont elle n'est pas la cause. La solidarité nationale aurait dû précisément s'appliquer en l'espèce : compenser à la Sécurité sociale les pertes de recettes issues du dispositif d'activité partielle et du confinement décidé par le Gouvernement – aussi nécessaire qu'il fut. Pour FO, la Sécu est un amortisseur de crise, mais elle devient le créancier des décisions de l'Etat.

Et de la même façon, l'Etat devrait assumer les dépenses exceptionnelles liées à la gestion médicale de la crise – achat de matériel, masques, etc. In fine, tout cela sera à la charge des seules personnes protégées ! FO dénonce cette injustice sociale supplémentaire, caricaturant les principes élémentaires de solidarité nationale et professionnelle.

FO rappelle en outre que cette même politique de « nouvelle solidarité » a eu un effet désastreux sur les comptes. Pour rappel, en LFSS 2018 le Régime général devait afficher des excédents en 2019 et 2020 de +3,5 et +6,6 milliards d'euros respectivement, devenus ainsi des déficits depuis la LFSS 2020, hors contexte de crise exceptionnelle. Les projections quadriennales questionnent d'ailleurs fortement sur la création d'un déficit conséquent et structurel (plus de 17 milliards d'euros pour la branche Maladie sur 2022-2024), au-delà des conséquences économiques du confinement sur les recettes, mais bien en raison de ce que l'Etat met à la charge de la Sécurité sociale sans prévoir de recettes supplémentaire ou en assumer lui-même le coût. Le tout reposant sur des prévisions de retour de croissance et de rebond de la masse salariale très incertaines. Ce PLFSS n'organise nullement la soutenabilité et la pérennité de la Sécurité sociale, bien au contraire.

D'autre part, la récupération des excédents ces dernières années a fortement participé à l'impréparation de notre système de santé face à la crise. FO tient à saluer les premiers résultats positifs du Ségur de la santé, mais des mesures significatives doivent encore être concrétisées. Notons que le volet financier repose sur la Sécurité sociale exclusivement. Il ne fait que rattraper partiellement une situation très dégradée en raison de la politique conduite depuis des décennies de « maîtrise (comptable) des dépenses » et qui se poursuit encore aujourd'hui malgré la crise sanitaire.

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

À ce point, il est encore important de rappeler que les engagements pris par les pouvoirs publics doivent être financés et ne pas faire simplement l'objet d'"accompagnements financiers" ! Les moyens des établissements - surtout ceux de taille modeste mais incontournable dans l'offre de soins - ne permettent pas de faire face et il serait particulièrement choquant d'en faire supporter la responsabilité à leur direction. A croire que les drames et les leçons de la Covid-19 n'ont pas été suffisants pour faire prendre conscience aux décideurs que les crises sanitaires, de quelque nature qu'elles soient, nécessitent des lits, des places, de la réserve immobilière publique et des moyens humains conséquents.

Enfin, de manière générale, FO souligne la compensation bienvenue des exonérations « Covid ». Toutefois, elles ne sont pas totales, comme les remises de dettes qui ne sont pas comprises. En outre, et sans annexe 5, toute la tuyauterie des compensations est invisibilisée mais il semblerait bien que le Gouvernement a l'intention d'intensifier les affectations de TVA, ce que FO dénonce fermement. Le montant compensé – 5,3Md€ – paraît bien dérisoire quant aux nombreux dispositifs pris au détriment des recettes de la Sécurité sociale. Ainsi pour ne prendre qu'un seul exemple toujours ignoré jusqu'à présent, qu'en est-il des effets sur les recettes de la « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » en 2019, et devenue cette année « Prime Covid », que l'Etat devrait également compenser ?

Plus particulièrement sur la branche Recouvrement, FO continue de dénoncer ce que les LFSS successives ont porté, et que celle-ci poursuit.

Tout d'abord, il s'agit de l'accroissement des missions de l'ACOSS et de son réseau sans moyens prévus supplémentaire, démontrant encore une fois que les COG sont arrivées au bout de leur objet. Si certaines de ces missions ne sont pas un problème en soi, comme la reprise du pilotage de la Complémentaire santé solidaire, il s'agit d'une charge de travail supplémentaire non-prévue et qui doit se faire avec les moyens existants.

En outre, il s'agit aussi de ces nouveaux rôles confiés à l'ACOSS et non révisés lors de cet exercice. L'ACOSS assume toujours le risque financier lié à la dotation *ex ante* de l'Etat de ressources financières à l'ACOSS, et que cette dernière doit compenser à l'euro près à d'autres organismes sociaux hors Sécurité sociale.

FO dénonce le fait de faire supporter à l'ACOSS le poids du déficit conjoncturel de la crise « Covid » en maintenant un tel plafond d'emprunts en 2021.

Heureusement que l'on finance à nouveau à taux négatifs !

Mais que se passera-t-il en cas de changement brutal de situation sur les marchés ?

Rien n'est certain à cet égard.

Alors, ce PLFSS est bien évidemment extraordinaire : il met en lumière la dégradation des recettes et des dépenses dans un contexte sans nul autre pareil. Il met en exergue également les transferts de charges, et dans les faits sur les assurés sociaux, qu'ils soient usagers du système de santé ou

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

SIRET : 784 578 247 00040- Code APE 9420 Z

# **FO Déclaration Force Ouvrière**

heureux de ne pas l'être encore. Méfions-nous qu'à la fin et à force de lui faire supporter toujours plus en lieu et place de l'Etat, la capacité de soutenabilité de notre système de protection sociale ne se transforme en un rejet pur et simple. La Sécurité sociale, c'est le patrimoine de tous les assurés et de chacun d'entre eux, mais certainement pas la pinata de l'Etat.

C'est pourquoi Force Ouvrière vote résolument contre ce Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, qui ne projette en rien le financement de la Sécurité sociale, mais la transformation de notre modèle social, dans un cadre démocratique et parlementaire extrêmement contraint. Il lui apparait dès lors impératif que soit conduit un débat complet sur la place, le rôle et le financement de la Sécurité sociale, et ce, dans le respect de ses fondamentaux.



# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

En outre, le PLFSS confirme la position injuste du Gouvernement qui se borne à faire reposer sur les actifs (dont les chômeurs) et les retraités l'essentiel du coût de cette crise sanitaire exceptionnelle. En effet, la Sécurité sociale assume seule l'intégralité des coûts en recettes et en dépenses, créant ainsi fictivement une « dette sociale » en lieu et place d'une dette d'Etat.

Pour rappel, la CSG et la CRDS, principales recettes de la CADES, sont essentiellement payées par les actifs et les retraités – les personnes protégées. Ces prélèvements affectés à la CADES créent ainsi *de facto* un impôt "Covid" qui représentera peut-être 15 à 20 milliards d'euros prélevés chaque année sur les revenus des assurés sociaux, actifs et retraités.

FO trouve ici la démonstration de la théorie de l'ovalie, ou de la patate chaude qu'elle dénonce, à savoir « la nouvelle solidarité entre l'Etat et la Sécurité sociale ». Instaurée en LFSS 2019, la Sécu a dû transférer à l'Etat de ses propres ressources. Pour FO, il devrait s'agir de l'inverse : la Sécurité sociale n'a pas à assumer les conséquences financières de chocs dont elle n'est pas la cause. La solidarité nationale aurait dû précisément s'appliquer en l'espèce : compenser à la Sécurité sociale les pertes de recettes issues du dispositif d'activité partielle et du confinement décidé par le Gouvernement – aussi nécessaire qu'il fut. Pour FO, la Sécu est un amortisseur de crise, mais elle devient le créancier des décisions de l'Etat.

Et de la même façon, l'Etat devrait assumer les dépenses exceptionnelles liées à la gestion médicale de la crise – achat de matériel, masques, etc. In fine, tout cela sera à la charge des seules personnes protégées ! FO dénonce cette injustice sociale supplémentaire, caricaturant les principes élémentaires de solidarité nationale et professionnelle.

FO rappelle en outre que cette même politique de « nouvelle solidarité » a eu un effet désastreux sur les comptes. Pour rappel, en LFSS 2018 le Régime général devait afficher des excédents en 2019 et 2020 de +3,5 et +6,6 milliards d'euros respectivement, devenus ainsi des déficits depuis la LFSS 2020, hors contexte de crise exceptionnelle. Les projections quadriennales questionnent d'ailleurs fortement sur la création d'un déficit conséquent et structurel (plus de 17 milliards d'euros pour la branche Maladie sur 2022-2024), au-delà des conséquences économiques du confinement sur les recettes, mais bien en raison de ce que l'Etat met à la charge de la Sécurité sociale sans prévoir de recettes supplémentaire ou en assumer lui-même le coût. Le tout reposant sur des prévisions de retour de croissance et de rebond de la masse salariale très incertaines. Ce PLFSS n'organise nullement la soutenabilité et la pérennité de la Sécurité sociale, bien au contraire.

D'autre part, la récupération des excédents ces dernières années a fortement participé à l'impréparation de notre système de santé face à la crise. FO tient à saluer les premiers résultats positifs du Ségur de la santé, mais des mesures significatives doivent encore être concrétisées. Notons que le volet financier repose sur la Sécurité sociale exclusivement. Il ne fait que rattraper partiellement une situation très dégradée en raison de la politique conduite depuis des décennies de « maîtrise (comptable) des dépenses » et qui se poursuit encore aujourd'hui malgré la crise sanitaire.

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

À ce point, il est encore important de rappeler que les engagements pris par les pouvoirs publics doivent être financés et ne pas faire simplement l'objet d'"accompagnements financiers" ! Les moyens des établissements - surtout ceux de taille modeste mais incontournable dans l'offre de soins - ne permettent pas de faire face et il serait particulièrement choquant d'en faire supporter la responsabilité à leur direction. A croire que les drames et les leçons de la Covid-19 n'ont pas été suffisants pour faire prendre conscience aux décideurs que les crises sanitaires, de quelque nature qu'elles soient, nécessitent des lits, des places, de la réserve immobilière publique et des moyens humains conséquents.

Enfin, de manière générale, FO souligne la compensation bienvenue des exonérations « Covid ». Toutefois, elles ne sont pas totales, comme les remises de dettes qui ne sont pas comprises. En outre, et sans annexe 5, toute la tuyauterie des compensations est invisibilisée mais il semblerait bien que le Gouvernement a l'intention d'intensifier les affectations de TVA, ce que FO dénonce fermement. Le montant compensé – 5,3Md€ – paraît bien dérisoire quant aux nombreux dispositifs pris au détriment des recettes de la Sécurité sociale. Ainsi pour ne prendre qu'un seul exemple toujours ignoré jusqu'à présent, qu'en est-il des effets sur les recettes de la « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » en 2019, et devenue cette année « Prime Covid », que l'Etat devrait également compenser ?

S'agissant de l'assurance vieillesse, le PLFSS est muet sur le sujet, doit-on en déduire que cette année encore les retraités seront spoliés de toute revalorisation générale des pensions ?

Alors, ce PLFSS est bien évidemment extraordinaire : il met en lumière la dégradation des recettes et des dépenses dans un contexte sans nul autre pareil. Il met en exergue également les transferts de charges, et dans les faits sur les assurés sociaux, qu'ils soient usagers du système de santé ou heureux de ne pas l'être encore. Méfions-nous qu'à la fin et à force de lui faire supporter toujours plus en lieu et place de l'Etat, la capacité de soutenabilité de notre système de protection sociale ne se transforme en un rejet pur et simple. La Sécurité sociale, c'est le patrimoine de tous les assurés et de chacun d'entre eux, mais certainement pas la pinata de l'Etat.

C'est pourquoi Force Ouvrière vote résolument contre ce Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, qui ne projette en rien le financement de la Sécurité sociale, mais la transformation de notre modèle social, dans un cadre démocratique et parlementaire extrêmement contraint. Il lui apparaît dès lors impératif que soit conduit un débat complet sur la place, le rôle et le financement de la Sécurité sociale, et ce, dans le respect de ses fondamentaux.



# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

En incidente, sur la gouvernance de cette cinquième branche, FO tient à rappeler et souligner que la place réservée aux organisations syndicales dans le conseil reste trop limitée alors même qu'elles représentent les assurés sociaux, c'est à dire ceux qui cotisent et qui bénéficient des prestations...

Sur le financement de la branche, si l'objectif est fixé à 31,2 milliards la nature et la pérennité de ces ressources nous interroge et nous pousse à demander avec insistance à ce que d'autres ressources soient prévues : ainsi une cotisation spécifique pour le financement de la dépendance apparaît comme incontournable (les 28 milliards prélevés sur la CSG ne le seront a priori qu'une seule fois !). Par ailleurs on remarque que le financement repose sur les actifs les retraités et les chômeurs ce qui ne constitue pas le signe d'une parfaite justice sociale et ne reflète pas ce que nous comprenons comme solidarité nationale.

La soutenabilité de notre système de protection sociale, à force de pallier les abstentions et les manques de l'Etat, risque de se retrouver en grand péril.

Enfin sur le volet du "Ségur" - dont pour notre part nous nous félicitons de l'accord trouvé et négocié pied à pied sur le volet 1 - on se doit de relever que, à côté des 6 milliards pour les mesures salariales, il y a aussi 4 milliards d'économies provenant du "tout ambulatoire" lequel implique fermeture de lits et suppression de postes.

A ce sujet, on s'interroge sur les 15 000 emplois pour la fonction publique hospitalière évoqués par le Premier Ministre et par le Ministre de la santé au moment du démarrage dudit Ségur (7 500 créations et 7 500 "régularisations") : où sont-ils cachés dans ce PLFSS?

Dès lors vous comprendrez - et cela ne vous étonnera guère - que FO nourrit les plus grandes réserves et donc s'opposera à ce projet de loi !

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

SIRET : 784 578 247 00040- Code APE 9420 Z